

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 18 juillet 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Robert ASSANTE - Jean-Pierre BERTRAND - Laure-Agnès CARADEC - Monique CORDIER - Christophe DE PIETRO - Eric DIARD - Arlette FRUCTUS - Jean-Pierre GIORGI - Albert GUIGUI - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Jérôme ORGEAS - Guy PONTOUS - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Martine VASSAL - Didier ZANINI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Roland BLUM - Patrick BORE - Frédéric COLLART - Jean-Claude GAUDIN - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - André MOLINO - Roland MOUREN - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Guy SAUVAYRE.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

VOI 004-264/14/BC

■ Cession à titre onéreux au profit de la Société Anonyme Logirem d'un délaissé de la rue Cade à Marseille 14^{ème} arrondissement.

DUFSV 14/11719/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

La rue Cade située à Marseille 14^{ème} arrondissement va faire l'objet d'une requalification, dans le cadre du projet de rénovation urbaine du secteur Saint-Barthélemy-Picon Busserine.

Il consiste à diminuer la largeur de la voie et à réorganiser le stationnement des véhicules et la circulation des piétons afin d'assurer une meilleure sécurité aux usagers.

La construction d'un programme de 25 logements par la société anonyme d'H.L.M. Logirem au droit des nouvelles limites de la rue Cade nécessite la cession par la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole au profit de la Logirem d'une emprise foncière de 77 m² environ.

Ce délaissé de voirie constitue une partie du trottoir actuel qui ne présente pas d'utilité publique pour la desserte du quartier compte tenu de la requalification de la rue Cade. Cette emprise foncière est incluse

Signé le 18 Juillet 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 21 juillet 2014

dans un périmètre clôturé qui n'est pas accessible à la circulation et dont la suppression ne générera aucune gêne pour les usagers.

Par une délibération du 26 juin 2014, le Bureau de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a approuvé le déclassement du domaine public routier communautaire de cette surlargeur de trottoir.

Il convient désormais d'approuver la cession par la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole de cette emprise foncière déclassée d'une superficie de 77 m² à détacher de la parcelle cadastrée section 894 H n° 47 au profit de la société anonyme d'H.L.M. Logirem à fin de remembrement de sa propriété cadastrée section 894 H n° 107.

Cette transaction s'effectue moyennant la somme de 1 euro (un euro) conformément à l'avis de France Domaine qui analyse cette cession comme un transfert de charges.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération FCT 004-094/14/CC du 23 mai 2014 portant délégation du Conseil de Communauté au Bureau
- La délibération du Bureau de Communauté du 26 juin 2014 approuvant le déclassement du domaine public routier communautaire d'une surlargeur du trottoir de la rue Cade Marseille 14^{ème} arrondissement
- L'avis de France Domaine n° 2014-214V1486 du 26 mai 2014 ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il y a lieu, dans le cadre de la cession d'une emprise foncière située rue Cade à Marseille 14^{ème} arrondissement issue du domaine public routier communautaire, d'approuver les conditions de ladite vente au profit de la société anonyme d'H.L.M. Logirem.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le protocole foncier ci-annexé par lequel s'engage à céder au profit de la société anonyme d'H.L.M. Logirem une emprise foncière de 77m² environ à détacher de la parcelle cadastrée section 894 H n° 47 à déclasser du domaine public routier communautaire à Marseille 14^{ème} arrondissement moyennant la somme de 1 euro (un euro).

Signé le 18 Juillet 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 21 juillet 2014

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer ce protocole foncier et tout document inhérent à l'établissement de l'acte authentique.

Article 3 :

Tous les frais relatifs à la réitération par acte authentique et les frais de géomètre sont à la charge la société anonyme d'H.L.M. Logirem.

Article 4 :

La recette correspondante sera constatée au budget principal de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole – Sous Politique C 130 – Nature 775 – Fonction 824.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué à la Voirie
aux Espaces publics, et aux Grandes infrastructures

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Voirie et signalisation

Éric DIARD

Albert GUIGUI

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER